



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Centre Communal d'Action sociale

Le compte administratif du CCAS comprend uniquement une section de fonctionnement dont les chiffres sont repris ci-après.

DEPENSES		Prévisions	Réalisé
A.6232	Fêtes et cérémonies	6 737.44	0.00
A.6257	Réceptions	0.00	800.00
A.6541	Créances admises en non-valeur	288.50	0.00
A.6542	Créances éteintes	180.00	0.00
A.6561	Secours d'urgence	3 000.00	414.26
	Total	10 205.94	1 214.26

Les dépenses du CCAS sont constituées :

Ligne Réceptions : **800.00 €**

↳ Spectacle du goûter des Aînés du 17/10/2021 800.00 €

Ligne Secours d'urgence : **414.26 €**

↳ De diverses aides financières accordées aux familles :

- Aide d'urgence 150.00 €

- Aide pour paiement d'une facture de restauration scolaire 64.26 €

- Aide d'urgence 200.00 €

RECETTES		Prévisions	Réalisé
A.002	Excédent reporté	6 205.94	8 598.36
A.7031	Concessions cimetière	1 000.00	606.68
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
A.758	Remboursement des avances	0.00	0.00
A.7713	Produits exceptionnels	0.00	0.00
	Total	10 205.94	9 812.62

Sur l'exercice 2021, une subvention de 3 000.00 € a été versée par le Budget Général de la Ville.

Il ressort de ces chiffres un excédent de **8 598.36 €** qui sera repris au Budget Primitif 2022.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 16 mars 2022
Le Président, Frédéric CARLIERE,